

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

2020 DAE 76 DASES Subvention (39.000 euros) et convention avec La Mutuelle Des Etudiants (LMDE)

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à La Mutuelle Des Etudiants (LMDE), et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 39.000 euros est accordée à La Mutuelle Des Etudiants (LMDE) (SIMPA 185354 / 2020_10393 et 2020_10395), dont le siège social est au 32 rue Blanche 75009 Paris ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec La Mutuelle Des Etudiants (LMDE), convention dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO